

DOSSIER DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE PRÉNOM

PERSONNE MAJEURE

Réservé à l'administration

Touche Tab pour passer au champ suivant

Rendez-vous pour le dépôt du dossier :

Le _____ à ___ h ___

Réservé à l'administration

Agent en charge du dossier :

Service État Civil et Élections

Place de l'Hôtel de Ville

BP 10082

10602 LA CHAPELLE SAINT-LUC CEDEX

Tél : 03.25.71.34.34

etatcivil@la-chapelle-st-luc.eu

Le Règlement Général sur la Protection des Données est la nouvelle réglementation européenne concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel. Ce texte est en vigueur depuis le 25 mai 2018. À ce titre, les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier (informatisé et papier) par le responsable du traitement, à savoir la commune de La Chapelle Saint-Luc, dans le but de traiter votre demande de changement de prénom. Ces données sont strictement réservées aux besoins du service de l'état civil. La base juridique du traitement est une obligation légale. Les informations seront conservées indéfiniment. Conformément au Règlement européen sur la protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous pouvez exercer vos droits (accès, information, opposition, rectification, effacement, limitation, portabilité) en contactant le Délégué à la Protection des Données - CDG10, Rond point Winston Churchill, 10300 SAINTE-SAVINE ou dpo@cdg10.fr ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

OBJET DE LA DEMANDE :

Toute personne peut demander à changer de prénom à condition de justifier d'un intérêt légitime. Par exemple : l'un de vos prénoms ou l'association entre votre prénom et votre nom est ridicule ou vous porte préjudice.

La demande peut porter sur :

- La modification, adjonction ou suppression d'un ou plusieurs prénoms
- La modification de l'ordre des prénoms
- L'adjonction ou la suppression d'un tiret

LIEU DE LA DEMANDE :

La demande de changement de prénom doit être faite auprès de la mairie du lieu de naissance ou du lieu de résidence de l'intéressé.

CONDITIONS :

Il n'y a pas de condition d'âge.

La demande est ouverte aux français, aux réfugiés et aux ressortissants étrangers (sauf exceptions, voir point suivant).

Pour les mineurs, la demande doit être faite conjointement par les détenteurs de l'autorité parentale. Le consentement du mineur est requis s'il a plus de 13 ans.

DEMANDEUR DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE :

Les ressortissants des pays suivants ne peuvent pas bénéficier de la procédure de changement de prénom, sauf s'ils ont également la nationalité française ou le statut de réfugié ou apatride : Autriche, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Allemagne, Turquie.

La décision de changement de prénom rendue en faveur d'un demandeur de nationalité étrangère peut ne pas être reconnue par les autorités de l'État dont il possède la nationalité.

DÉPÔT DU DOSSIER :

Le dossier complet et les originaux des pièces à joindre doivent être déposés par l'intéressé.

**LE DÉPÔT DU DOSSIER SE FAIT UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS.
LA PRÉSENCE DE L'INTÉRESSÉ EST OBLIGATOIRE.**

RENOUVELLEMENT OBLIGATOIRE DES PIÈCES D'IDENTITÉ

Si votre demande est acceptée, **vos pièces d'identité seront automatiquement invalidées trois mois après la mise à jour de votre acte de naissance. Vous devrez obligatoirement déposer une demande de renouvellement de votre Carte Nationale d'Identité et/ou de votre passeport dès que votre nouvelle identité sera indiquée sur votre acte de naissance et au plus tard, dans les trois mois qui suivront.**

Le Règlement Général sur la Protection des Données est la nouvelle réglementation européenne concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel. Ce texte est en vigueur depuis le 25 mai 2018. À ce titre, les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier (informatisé et papier) par le responsable du traitement, à savoir la commune de La Chapelle Saint-Luc, dans le but de traiter votre demande de changement de prénom. Ces données sont strictement réservées aux besoins du service de l'état civil. La base juridique du traitement est une obligation légale. Les informations seront conservées indéfiniment. Conformément au Règlement européen sur la protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous pouvez exercer vos droits (accès, information, opposition, rectification, effacement, limitation, portabilité) en contactant le Délégué à la Protection des Données - CDG10, Rond point Winston Churchill, 10300 SAINTE-SAVINE ou dpo@cdg10.fr ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL.

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

Sauf indication contraire, les originaux des pièces mentionnées sont à fournir.

Touche Tab pour passer au champ suivant

- Formulaire de demande rempli et signé

- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (Français et réfugiés)
 - ▶ Pour les Français nés à l'étranger, à demander par internet sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1405
 - ▶ Pour les réfugiés et apatrides, à demander à l'OFPRA, Service État Civil, 201 rue Carnot 94 136 FONTENAY-SOUS-BOIS CEDEX

- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 6 mois pour les ressortissants étrangers
 - ▶ À demander au Consulat du pays concerné en France
 - ▶ Si l'acte original n'est pas en français, il doit être accompagné de sa traduction effectuée par une autorité française assermentée
 - ▶ Selon les pays, l'acte devra être légalisé ou apostillé

- Pièce d'identité en cours de validité
 - ▶ Carte Nationale d'Identité, passeport ou titre de séjour

- Livret de famille

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

- En cas d'hébergement chez un tiers :
 - ▶ Justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois
 - ▶ Copie recto verso de la pièce d'identité de l'hébergeant
 - ▶ Attestation sur l'honneur d'hébergement

- Justificatifs de l'intérêt légitime motivant la demande
 - ▶ Toutes pièces relatives à la scolarité, la vie personnelle, professionnelle, administrative, etc.

- Copies intégrales de moins de 3 mois des actes d'état civil à modifier en cas de changement de prénom
 - ▶ Copie intégrale de l'acte de mariage
 - ▶ Copie intégrale de l'acte de naissance du conjoint (marié ou pacsé)
 - ▶ Copie intégrale des actes de naissance de tous les enfants

POUR LES DEMANDEURS AYANT UNE DOUBLE NATIONALITÉ :

- Pièce d'identité justifiant de la seconde nationalité

POUR LES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS :

- Certificat de coutume (à demander au Consulat du pays concerné en France)

Le Règlement Général sur la Protection des Données est la nouvelle réglementation européenne concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel. Ce texte est en vigueur depuis le 25 mai 2018. À ce titre, les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier (informatisé et papier) par le responsable du traitement, à savoir la commune de La Chapelle Saint-Luc, dans le but de traiter votre demande de changement de prénom. Ces données sont strictement réservées aux besoins du service de l'état civil. La base juridique du traitement est une obligation légale. Les informations seront conservées indéfiniment. Conformément au Règlement européen sur la protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous pouvez exercer vos droits (accès, information, opposition, rectification, effacement, limitation, portabilité) en contactant le Délégué à la Protection des Données - CDG10, Rond point Winston Churchill, 10300 SAINTE-SAVINE ou dpo@cdg10.fr ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL.

Demande de changement de prénom (Article 60 du code civil)

Vous souhaitez changer votre ou vos prénom(s), ajouter, supprimer et/ou modifier leur ordre.

Vous voudrez bien cocher les cases correspondantes à votre situation, renseigner les rubriques qui s'y rapportent, joindre les pièces justificatives nécessaires, puis dater et signer ce formulaire.

Votre demande doit être remise soit à la mairie de votre lieu de résidence, soit à celle de votre lieu de naissance.

VOTRE IDENTITE

Touche Tab pour passer au champ suivant

Madame Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : _____

Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : _____

Votre (ou vos) prénoms : _____

Vos date et lieu de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

à _____

Votre (ou vos) nationalité(s) : _____

Votre adresse : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal |_|_|_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Pays : _____

Adresse électronique : _____

Numéro de téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

VOTRE DEMANDE

Je demande à ce que désormais, les prénoms apparaissent dans l'ordre déterminé ci-dessous :

1^{er} prénom : _____

2^{ème} prénom : _____

3^{ème} prénom : _____

4^{ème} prénom : _____

(Si le nombre de prénoms est supérieur à 4, veuillez utiliser une feuille libre)

Pour le(s) motif(s) suivant(s) : (joignez tous documents utiles à la présente demande afin d'attester de l'intérêt légitime)

Touche Tab pour passer au champ suivant

J'atteste sur l'honneur qu'aucune procédure de changement de prénom(s) n'est en cours devant les juridictions françaises, et qu'aucune demande de changement de prénom(s) n'est actuellement examinée devant un autre officier de l'état civil.

Par ailleurs :

Aucune demande de changement de prénom(s) n'a été formulée à ce jour

La ou les demande changement de prénoms mentionnées ci-dessous ont déjà été formulées :

Date et lieu de la demande	Autorité saisie	Décision

Je demande également la mise à jour des actes de l'état civil listés ci-dessous, dès lors que le changement de prénom(s) demandé aura une incidence sur ces actes :

Acte de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_| à _____

Acte de mariage (le cas échéant) : |_|_|_|_|_|_|_|_|_| à _____

Acte de naissance du conjoint ou partenaire de PACS (le cas échéant)

Nom du conjoint/partenaire : _____

Prénom(s) : _____

Date et lieu de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_| à _____

Acte de naissance du/des enfant(s) (le cas échéant)

Nom du premier enfant : _____

Prénom(s) : _____

Date et lieu de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_| à _____

